

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 11 mars 2019, à 19h30, à l'hôtel de ville, situé au 601, chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame Julia Ann Wilkins et messieurs Maxime Arcand, Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Josiane Alarie, est aussi présente.

1. Présences et quorum

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

2019-03-022

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2019-03-023

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour (maximum 15 minutes)

5. Administration et finances

2019-03-024

5.1 Liste des déboursés pour la période du 11 février au 11 mars 2019

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 11 février au 11 mars 2019, portant notamment les numéros de chèques 4300 à 4330 inclusivement, au montant de 159 947,96 \$.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Josiane Alarie
Le 11 mars 2019*

ADOPTÉE

2019-03-025 5.2 Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'organisme Par Monts et Vals

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme *Par Monts et Vals* de nommer un membre de chaque municipalité partenaire des sentiers pédestres à leur conseil d'administration;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac nomme le maire, monsieur Daniel Charette à représenter la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac au sein du conseil d'administration de l'organisme *Par Monts et Vals*.

ADOPTÉE

2019-03-026 5.3 Mandat pour la défense de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac relativement à la réception d'un pourvoi en contrôle judiciaire– Dossier 700-17-015939-191

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité pour la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac d'être représentée par avocat dans le dossier numéro 700-17-015939-191;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil mandate l'avocat Louis Béland du cabinet DHC Avocats afin de comparaître au nom de la municipalité en réponse au pourvoi en contrôle judiciaire reçu le 18 février dernier et ainsi assurer la défense de la municipalité qui est mise en cause dans ce dossier numéro 700-17-015939-191, et ce, rétroactivement au 18 février 2019;

QUE le conseil mandate également l'avocat Raynald Mercille afin d'agir à titre d'avocat-conseil dans le cadre de ce dossier, et ce, rétroactivement au 18 février 2019.

ADOPTÉE

2019-03-027 5.4 Acquisition d'un défibrillateur externe automatisé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac souhaite mettre à la disposition de ses citoyens un défibrillateur externe automatisé (DEA);

CONSIDÉRANT QUE ce défibrillateur permet un traitement rapide et adéquat dans le cas d'arrêts cardiaques et pourrait permettre de sauver des vies;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac confirme et ratifie l'acquisition d'un défibrillateur externe automatisé pour un montant de 1 603.95 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-13000-414 « Administration et informatique ».

ADOPTÉE

2019-03-028 5.5 Cocktail / Encan de la Fondation Tremblant 2019

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Tremblant tiendra son importante levée de fonds dans le cadre d'un cocktail/encan qui aura lieu le samedi 20 avril 2019 au Fairmont

Tremblant;

CONSIDÉRANT la mission honorable de la Fondation Tremblant qui a contribué depuis sa création il y a 22 ans à la distribution de plus de 4 740 000 \$ auprès des jeunes défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides afin que ces derniers puissent atteindre une meilleure qualité de vie tant au niveau du sport, de l'éducation, des arts ou des activités culturelles;

CONSIDÉRANT la demande de subvention que la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a déposé à la Fondation Tremblant pour pallier aux frais de non-résidents exigés par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts afin d'aider les familles à offrir à leurs jeunes la possibilité de pouvoir s'inscrire à des activités et qu'ils puissent développer leur plein potentiel en ce qui a trait aux sports, aux loisirs et camps de jour;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme l'inscription du maire et sa conjointe à l'encan de la Fondation Tremblant qui se tiendra le 20 avril prochain pour un montant de 190 \$, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-11000-310 « Frais de déplacement et représentation - Élus ».

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 **Rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis émis du mois de février 2019 - Dépôt**

Le registre des permis du service d'urbanisme identifiant les permis en cours est déposé aux membres du conseil municipal.

2019-03-029

6.2 **Adoption du calendrier des réunions du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT que le calendrier fixe la date de remise des documents, de même que la date et l'heure des rencontres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le calendrier a été présenté aux membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 27 février 2019;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des réunions pour 2019, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 18h30.

| Date de dépôt des documents | Séance du CCU | Assemblée du Conseil municipal |
|-----------------------------|---------------|--------------------------------|
| | 27 février | 11 mars |
| 11 mars | 20 mars | 8 avril |
| 8 avril | 17 avril | 6 mai |
| 6 mai | 15 mai | 10 juin |
| 10 juin | 19 juin | 8 juillet |
| 8 juillet | 17 juillet | 12 août |
| 12 août | 21 août | 9 septembre |
| 9 septembre | 18 septembre | 14 octobre |
| 14 octobre | 16 octobre | 11 novembre |
| 11 novembre | 20 novembre | 9 décembre |
| 9 décembre | 18 décembre | 13 janvier 2020 |

ADOPTÉE

2019-03-030 6.3 Demande de dérogation mineure : 286, chemin Labelle

DEMANDE de monsieur Tony Fortin en date du 26 juin 2018 relativement au 286, chemin Labelle, lot 40A-2, rang 6, Canton de Beresford, afin de permettre l'implantation d'une construction accessoire à 0,3 mètre de la ligne avant de propriété, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une marge de recul de 1 mètre d'une ligne de terrain pour une construction accessoire.

PAROLE AU PUBLIC la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la demande de dérogation mineure ayant fait l'objet d'un avis public en date du 22 février 2019.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 27 février 2019 et que ce dernier a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait la démonstration que la réglementation lui cause un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-0001 au 286, chemin Labelle, tel que démontré sur les plans préparés par Tony Fortin, déposés à la municipalité le 26 juin 2018.

ADOPTÉE

2019-03-031 6.4 Demande de dérogation mineure : 286, chemin Labelle

DEMANDE de monsieur Tony Fortin en date du 26 juin 2018 relativement au 286, chemin Labelle, lot 40A-2, rang 6, Canton de Beresford, afin de permettre l'implantation d'une construction accessoire à 0,3 mètre de la ligne avant de propriété, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une bande d'aménagement paysager de 2,5 mètres en cour avant d'un terrain adjacent à la route 117.

PAROLE AU PUBLIC la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la demande de dérogation mineure ayant fait l'objet d'un avis public en date du 22 février 2019.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 27 février 2019 et que ce dernier a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait la démonstration que la réglementation lui cause un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-0002 au 286, chemin Labelle, tel que démontré sur les plans préparés par Tony Fortin, déposés à la municipalité le 26 juin 2018.

ADOPTÉE

2019-03-032 6.5 Demande de dérogation mineure : 201-205, chemin Lacasse

DEMANDE de monsieur François Castegnier en date du 20 février 2019 relativement au 201-205, chemin Lacasse, lot P31A-14, rang 6, Canton de Beresford, afin de permettre l'agrandissement d'une construction principale à 12.01 mètres de la ligne

naturelle des hautes eaux, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une distance minimale d'implantation d'au moins 15 mètres.

PAROLE AU PUBLIC la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la demande de dérogation mineure ayant fait l'objet d'un avis public en date du 22 février 2019

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 27 février 2019 et que ce dernier a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait la démonstration que la réglementation lui cause un préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-0003 au 201-205, chemin Lacasse, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, minute 16 345, déposé à la municipalité le 27 février 2019.

ADOPTÉE

7. Travaux publics

7.1 Rapport des travaux publics pour le mois de février 2019

Il n'y a eu aucun rapport déposé considérant qu'aucun travail public n'a été effectué au cours du mois de février 2019.

2019-03-033

7.2 Mandat à la firme d'ingénieurs Équipe Laurence – Travaux en vue du prochain Programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac souhaite se préparer à l'avance en vue du prochain Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) prévu en mai 2019 afin de pouvoir lancer son appel d'offres dès l'annonce du programme par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste aux différents relevés, à la réalisation des plans et devis, à la rédaction de l'appel d'offres et du suivi technique durant les travaux;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac confirme et ratifie le mandat à la firme Équipe Laurence pour un montant de 14 900.00 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-32000-521 « Entretien des chemins et trottoirs ».

ADOPTÉE

8. Environnement

2019-03-034

8.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » vise à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en encourageant l'implantation de station de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation;

CONSIDÉRANT QUE les projets spécifiques à une station de lavage peuvent être financés jusqu'à 75 % et peuvent recevoir jusqu'à concurrence de 15 000 \$ d'aide financière;

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac demande une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

9. Varia

2019-03-035

9.1 Modalités de paiement du Programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est renouvelé pour la période de 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de paiement de ce programme amènent les municipalités à soutenir le financement sur une trop longue période (octobre à mars);

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac demande au gouvernement du Québec de modifier les modalités de paiement afin d'éviter les trop longues périodes de temps entre la fin des travaux et les remboursements. Qu'un versement de 50% de la subvention prévu pour chaque année soit versé au cours du mois de juin et l'autre versement de 50% de la subvention soit versé avant la fin de l'année financière de la municipalité. Que les versements subséquents à la première année puissent être retenus si une reddition de compte des coûts reliés au Programme n'apparaîtrait pas aux états financiers de l'année.

ADOPTÉE

10. Période de question et de commentaires d'ordre général

La parole est donnée aux citoyens.

11. Fermeture de la séance à 19 h 52

2019-03-036

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

M. Daniel Charette
Maire

Mme Josiane Alarie
Directrice générale et
secrétaire-trésorière